

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du 1^{er} octobre 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCES, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Pierre ABEL, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ASTRUCH, François DELCASSO, Georges VICENS, Yves DOURLIACH, Stephanie PRUDENTOS, Stephane GAUMOND, Daniel MARIN, Jean Luc CARRERE, Pierre BATAILLE, Michel SANTANACH, Joelle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Alain BOUSQUET, Michel GARCIA, Michel SARRAN (procuration à Jean Luc Carrere), Michel POUDADE (procuration à Jean Louis Lacube), Jean Pierre INGLES (procuration à Jean Pierre Abel), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Jean Pierre Peugot, Mathieu Altadill, Francis Vidal, Michel Batllo

Date de convocation : 25 septembre 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Travaux de déconstruction – Eco-rénovation du refuge des Bouillouses : choix de l'entreprise.

Le Lundi 1^{er} octobre deux mille dix-huit à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle à l'Assemblée le projet d'éco-rénovation du Refuge des Bouillouses. Il s'agit de réaménager le bâtiment principal, en se conformant à la programmation de l'opération effectuée en collaboration avec le PNR, dans un souci d'amélioration significative des performances énergétiques de l'existant et de l'accueil des randonneurs.

L'ensemble des travaux (maçonnerie - gros oeuvre, charpente- couverture, menuiseries bois, cloisonnement – isolation, plomberie – chauffage – ventilation, électricité, carrelages – faïences, peintures) sera précédé de déconstruction.

Les travaux de déconstruction d'ouvrages divers en intérieur sont estimés à 65/70 000 € hors taxes.

Ils consistent en la dépose complète :

- De l'installation électrique,
- De l'installation de plomberie et CVC,
- Du matériel de cuisine,
- De portes et vantaux,
- Des cloisons, faux-plafonds et ouvrages en bois,
- De cloisons, faux-plafonds et ouvrage en plaques de plâtre,
- De cloisons maçonnées en brique,
- De planchers et ouvrages divers (bar).

La sélection des offres s'effectue selon les critères mentionnés ci-dessous :

1. Prix des prestations pondéré à 50 %.
2. Valeur technique pondéré à 50 %, notée sur 50 points comme suit :
 - Précisions sur les moyens matériels et humains (15 points),
 - Organisation de chantier (20 points),
 - Gestion des déchets de chantier (15 points).

Le DCE est en ligne sur le profil acheteur de la collectivité : www.e-marchespublics.com depuis le 14 septembre. Le JAL retenu est l'Indépendant (parution de l'avis d'appel public à concurrence le 17 septembre). Réception des offres le 13 octobre à 12 heures.

Compte-tenu des délais à respecter pour la réalisation de l'ensemble des travaux : réception de tous les lots, et ouverture du refuge des Bouillouses en fin d'année 2019, le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre, après avis de la Commission MAPA.

OÙ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'autoriser le Président à signer le marché de travaux relatif à la consultation présentée ci-dessus, pour la déconstruction d'ouvrages divers, à l'intérieur du refuge des Bouillouses, après avis de la Commission MAPA.
- D'autoriser le Président à signer tout document inhérent à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le 1er octobre 2018

Jean Louis DEMELIN
Président



Envoyé le 03-10-2018 à la Préfecture
Accusé de réception le 03-10-2018